



## UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

[www.umespe.com](http://www.umespe.com) - [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

PARIS, le 5 février 2009

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## AMENDEMENTS FHF ET DOMERGUE : L'INCOHERENCE

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'étonne des amendements proposés à la loi HPST par la Fédération Hospitalière de France (FHF) concernant la médecine libérale (permanence des soins, paiement à l'acte, installation des médecins spécialistes ...) dans un domaine où elle n'a ni compétence, ni pertinence.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. incite la FHF à balayer devant sa porte :

- tant en ce qui concerne les dépassements d'honoraires, notamment dans le cadre des hôpitaux parisiens où sa mansuétude laisse des dérives inacceptables pour les patients,
- dans l'absence de système informatique permettant de responsabiliser les praticiens hospitaliers dans leurs prescriptions ambulatoires,,
- et donc de l'absence de mise en place effective de mesures de maîtrise médicalisée dans les établissements hospitaliers publics.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. affiche la même incompréhension face aux propositions du député chirurgien, Jacques DOMERGUE, qui veut fractionner la représentation dans le cadre des Unions Régionales des Médecins Libéraux : médecins spécialistes en médecine générale, médecins spécialistes en plateaux techniques (chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens), et autres praticiens. Il fait référence à une notion archaïque de l'organisation chirurgicale. Comment les plateaux techniques fonctionneraient-ils sans l'imagerie médicale, la cardiologie, la gastroentérologie... ? Le but inavoué est sans doute de vouloir diviser, morceler la représentativité syndicale pour mieux opposer les médecins. Alors que la médecine moderne se fait autour du patient dans le cadre de concertations cliniques effectuées, au quotidien, dans les établissements de soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'oppose également à l'amendement proposé par le Pr. DOMERGUE remettant en cause le volontariat dans la permanence des soins en demandant que tous les praticiens y participent sauf ceux ayant obtenu une dérogation par les futures ARS. Par sa proposition, le député DOMERGUE confirme la volonté de nationalisation de la médecine libérale. Les exemptions seraient sans aucun doute attribuées, d'une manière opaque, avec passe droit pour les « copains ».

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle qu'elle soutient les principes proposés par le Président SARKOZY de réforme des structures hospitalières publiques, de la prise en compte de l'accessibilité aux soins de nos concitoyens à travers la mise en place d'un secteur optionnel et d'une permanence des soins et d'une répartition géographique des médecins libéraux basée sur des structures départementales impliquant les élus locaux et axée sur des mesures incitatives fortes, lisibles et immédiates.